



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2024

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 27 novembre 2024 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

|                                      |                                  |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| Madame Liza Poulin, mairesse         | Ville de Blainville              |
| Madame Christine Beaudette, mairesse | Ville de Boisbriand              |
| Monsieur Gilles Blanchette, maire    | Ville de Bois-des-Filion         |
| Monsieur Jean Comtois, maire         | Ville de Lorraine                |
| Monsieur René Villeneuve, conseiller | Ville de Rosemère                |
| Madame Julie Boivin, mairesse        | Ville de Sainte-Anne-des-Plaines |
| Monsieur Christian Charron, maire    | Ville de Sainte-Thérèse          |

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

#### Est également présent :

|   |                              |
|---|------------------------------|
| Monsieur Kamal El-Batal, directeur général<br>et greffier-trésorier | MRC de Thérèse-De Blainville |
|---|------------------------------|

2024-11-258

**OBJET :** Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Bois-des-Filion

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 27 novembre 2024 soit et est réouverte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-11-259

**OBJET :** Période de questions

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.

2024-11-260

**OBJET:** Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance avec le report du point 9.4 :

1. Ouverture et suspension de l'assemblée
2. Réouverture de l'assemblée
3. Période de questions
4. Adoption de l'ordre du jour



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

5. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2024
6. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
  - 6.1. **Résolution** – Adoption du Règlement N° 24-02 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'encadrer le redéveloppement du pôle commercial régional situé sur le territoire de la Ville de Rosemère selon des principes d'aménagement durable
  - 6.2. **Résolution** – Octroi de mandat à ICLEI Canada Ltée dans le cadre du volet 1 du programme « Accélérer la transition climatique locale (ATCL) » - Inventaire collectif des gaz à effet de serre (GES)
  - 6.3. **Résolution** – Renouvellement du mandat avec le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) – Programme d'échantillonnage de la qualité des eaux en surface dans la rivière des Mille Îles et ses tributaires – SUPER-2MI-2025
7. Développement économique de la MRC
  - 7.1. **Résolution** – Attribution d'une subvention – Appel à projets – Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) – 2024 - Dossier N° STE-FDEÉSDD-2024/18
  - 7.2. **Résolution** – Amendement de la résolution N° 2024-07-158 – Attribution d'une subvention – Appel à projets – Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) – 2024 – Dossier N° BBD-FDEÉSDD-2024/17
8. Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récrotourisme)
  - 8.1. **Résolution** – Ratification de la décision de la direction générale – Amendement de la résolution N° 2024-05-109 – Affectation des montants pour le projet de la Mini-Caravane culturelle de la MRC – Octroi de mandat à Musée d'art de Joliette (Ruche d'art mobile)
9. Gestion administrative, financière et du personnel
  - 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 27 novembre 2024
  - 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 31 octobre au 27 novembre 2024
  - 9.3. **Résolution** – Autorisation de signature du préfet – Convention d'aide financière 2024-2029 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité
  - 9.4. **Résolution** – Fonds d'aide d'urgence aux familles ukrainiennes (FAUFU)
10. Gouvernance institutionnelle
  - 10.1. **Résolution** – Adoption des prévisions budgétaires de 2025
  - 10.2. **Résolution** – Adoption du calendrier des séances du conseil en 2025
11. Dossiers régionaux et métropolitains
  - 11.1. **Résolution** – Appui et autorisation au projet d'entente sectorielle en habitation – Entente sectorielle 2024-2027
12. Sécurité incendie/sécurité civile
  - 12.1. **Résolution** - Renouvellement du mandat de monsieur Maxime Gendron à titre de coordonnateur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCR-SI)
13. Gouvernance - MRC
14. Demande d'appui
15. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

2024-11-261

**OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du  
30 octobre 2024**

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le mercredi  
30 octobre 2024, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-11-262

**OBJET: Adoption du Règlement No 24-02 – Règlement amendant le Schéma  
d'aménagement et de développement 2005 afin d'encadrer le  
redéveloppement du pôle commercial régional situé sur le territoire  
de la Ville de Rosemère selon des principes d'aménagement durable**

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur  
l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le règlement  
numéro 01-03.3 édictant son schéma d'aménagement et de développement (SAD), lequel  
est entré en vigueur en date du 14 mars 2005;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de  
développement (SAD) conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et  
l'urbanisme*;

**ATTENDU** la demande de la Ville de Rosemère exprimée par la résolution numéro 2024-  
07-270 de la séance du conseil de la Ville de Rosemère du 8 juillet 2024 afin « de modifier  
son schéma d'aménagement afin de permettre une affectation mixte commerciale et  
résidentielle dans le pôle régional plus particulièrement les zones C-03, C-139 et C-140 »,  
soit le secteur de la Place Rosemère et ses abords;

**ATTENDU QUE** la Place Rosemère et ses abords font partie du pôle commercial régional de  
la MRC et sont identifiés à titre de pôle commercial métropolitain;

**ATTENDU QUE** le pôle commercial régional sur le territoire de la Ville de Rosemère est  
actuellement visé par une affectation « Commerciale et de services » laquelle ne permet pas  
l'introduction d'une fonction résidentielle;

**ATTENDU QUE** le maintien d'une vocation unique des espaces commerciaux sous-utilisés  
ne contribue pas aux objectifs de redéveloppement des espaces basés sur les principes  
d'aménagement durable;

**ATTENDU QUE** le pôle commercial régional à Rosemère offre une opportunité de  
redéveloppement axée sur les principes d'aménagement durable et de contribuer à résorber  
la crise du logement;

**ATTENDU QUE** la MRC et la Ville de Rosemère souhaitent orienter le redéveloppement du  
pôle en tenant compte des principes d'aménagement durable, soit l'adaptation aux  
changements climatiques et la lutte aux îlots de chaleur, la priorisation du transport actif et de  
la mobilité durable, la contribution à une offre de logements diversifiée, la réduction des



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

nuisances et des risques relatifs au bruit routier, la qualité architecturale des milieux de vie et l'aménagement d'un milieu de vie complet, durable et de qualité;

**ATTENDU QUE** les principes d'aménagement durable répondent aux nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT), lesquelles entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2024;

**ATTENDU QUE** les principes d'aménagement durable répondent aux objectifs métropolitains en cours de révision dans le plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement (SAD) conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer l'affectation « Commerciale et de services » pour le pôle commercial régional à Rosemère par une affectation « Multifonctionnelle » afin d'autoriser un redéveloppement incluant la fonction résidentielle pour la création d'un milieu de vie complet, durable et de qualité;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'exiger des dispositions particulières liées à la planification et à l'encadrement des interventions dans le pôle commercial régional à Rosemère;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné à une séance tenue le 28 août 2024;

**ATTENDU QUE** le Projet de règlement numéro 24-02 a été adopté à la séance tenue le 28 août 2024;

**ATTENDU QUE** le Projet de règlement numéro 24-02 a été soumis à une consultation publique qui s'est tenue le 25 septembre 2024 à 10h00 conformément à la loi et qu'à la suite de celle-ci, aucune modification n'a été apportée au Projet de règlement 24-02;

**ATTENDU** l'avis ministériel favorable au Projet de règlement numéro 24-02 en date du 29 octobre 2024;

**ATTENDU QUE** le texte du Règlement numéro 24-02 demeure identique au Projet quant à son fond et à sa forme;

Il est proposé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Gilles Banchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse De-Blainville adopte, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Règlement numéro 24-02 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville, tel que déposé au Conseil;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-11-263

**OBJET:** Octroi de mandat à ICLEI Canada Ltée dans le cadre du volet 1 du programme « Accélérer la transition climatique locale (ATCL) » - Inventaire collectif des gaz à effet de serre (GES)

**ATTENDU QUE** le Plan Climat se compose d'une démarche d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

permet de dresser un inventaire des émissions sur le territoire, d'établir les cibles de réduction des émissions de GES et de préciser les mesures d'atténuation et leurs potentiels de réduction;

**ATTENDU QUE** pour déterminer les priorités d'intervention en matière de réduction des émissions de GES, il est indispensable de quantifier les sources d'émissions de GES;

**ATTENDU QUE** les organismes sont tenus de présenter séparément leurs inventaires des émissions de GES à l'échelle corporative et collective;

**ATTENDU** les besoins exprimés par certaines Villes pour obtenir de l'aide afin de réaliser l'inventaire collectif des GES;

**ATTENDU** l'invitation transmise par la MRC de Thérèse-De Blainville à ICLEI Canada Ltée pour lui soumettre une offre de services pour réaliser l'inventaire collectif;

**ATTENDU** la réception de l'offre de services d'ICLEI Canada Ltée au montant de 2 000 \$ (avant taxes) en date du 13 novembre 2024;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'entente du volet 1 du Programme « Accélérer la transition climatique locale » entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Liza Poulin  
Mairesse de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à mandater ICLEI Canada Ltée pour réaliser l'inventaire collectif des gaz à effet de serre de la MRC de Thérèse-De Blainville, sur la base de l'offre de services reçue en date du 13 novembre 2024 au montant de 2 000 \$ (plus taxes);

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 24.704.73.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-11-264

**OBJET: Renouvellement du mandat avec le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) – Programme d'échantillonnage de la qualité des eaux en surface dans la rivière des Mille Îles et ses tributaires – SUPER-2MI-2025**

**ATTENDU** l'offre de service du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) dans le cadre du Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille Îles et de ses principaux tributaires SUPER-2M pour l'année 2025;

**ATTENDU** les prévisions budgétaires de 2025;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de :

- CONCLURE et SIGNER une entente de service avec le COBAMIL dans le cadre du Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2025;
- INVITER le COBAMIL, comme la coutume le veut, à présenter la synthèse des résultats devant les membres du conseil de la MRC en temps et lieu;
- DÉBLOQUER le montant de 24 141 \$ en 2025 selon les modalités stipulées dans l'entente de service.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 24.644.11.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-11-265

**OBJET:** Attribution d'une subvention – Appel à projets – Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) – 2024 – Dossier N° STE-FDEÉSDD-2024/18

**ATTENDU** le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) conclut par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** l'article 4 de ladite entente relative stipulant que la MRC doit, dans ses priorités d'intervention, inclure l'économie sociale;

**ATTENDU** la Politique de soutien aux entreprises incluant celles de l'économie sociale de la MRC de Thérèse-De Blainville qui est en vigueur et en ligne en 2016, puis mise à jour en 2019 pour la période de 2020 à 2025;

**ATTENDU** le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) de la MRC de Thérèse-De Blainville et les crédits budgétaires de 2024 entérinés à cette fin;

**ATTENDU** la recommandation des membres du comité relatif au Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) à savoir :

| PROMOTEUR    | DESSCRIPTIF DU PROJET   | RECOMMANDÉ       |
|--------------|---|------------------|
| Odyscène     | Accompagnement par une firme conseil afin de mettre à jour le plan stratégique 2020-2024 et l'élaboration d'un plan d'action 2025-2030. | 10 000 \$        |
| <b>TOTAL</b> |   | <b>10 000 \$</b> |

Il est proposé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, d'allouer le montant à l'entreprise d'économie sociale tel que décrit et recommandé par le comité relatif au Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26.329.72;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville tout document relatif à ce soutien financier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-11-266

**OBJET:** Amendement de la résolution No 2024-07-158 – Attribution d'une subvention – Appel à projets – Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) – 2024 – Dossier N° BBD-FDEÉSDD-2024/17

**ATTENDU QUE** la résolution N° 2024-07-158 adoptée par le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville lors de la séance du mois de juillet 2024 afin d'allouer le montant de 10 000 \$ du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) en faveur des Services d'entraide le Relais concernant le projet du Potager engagé qui consiste à l'élaboration de son plan d'affaires par un expert agroalimentaire avec la vision de développement sur le volet marchand;

**ATTENDU QUE** la résolution N° 2024-09-002 adoptée par le conseil d'administration des Services d'entraide le Relais (ci-après nommé le « Relais ») abandonnant le projet d'élaboration de son plan d'affaires pour le projet du Potager engagé et demandant le redéploiement de la subvention du FDEÉSDD vers le projet de Les Fripes du relais;

**ATTENDU QUE** le projet de Les Fripes du Relais est un projet structurant à Boisbriand qui vise à offrir un accès à des vêtements abordables tout en favorisant l'implication bénévole et l'insertion socio-professionnelle;

**ATTENDU** la recommandation des membres du comité relatif au FDEÉSDD concernant la réaffectation de la subvention de 10 000 \$ accordée initialement au projet du Potager engagé à Les Fripes du relais;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, de réaffecter le montant de la subvention de 10 000 \$ accordée à Les Services d'entraide le Relais, le tout initialement pour le projet du Potager engagé à Les Fripes du relais, tel que décrit et recommandé par le comité relatif au Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD);

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26.329.72;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier de signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, les documents pertinents relativement à ce soutien financier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-11-267

**OBJET:** Ratification de la décision de la direction générale – Amendement de la résolution N° 2024-05-109 – Affectation des montants pour le projet de la Mini-Caravane culturelle de la MRC – Octroi de mandat à Musée d'art de Joliette (Ruche d'art mobile)



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la signature de l'Entente de développement culturel (EDC) 2021-2023 en date du 29 avril 2021;

**ATTENDU** la réception des trois versements du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) prévus par ladite entente, pour un total de 52 500 \$;

**ATTENDU** l'avenant signé pour prolonger l'EDC 2021-2023 en 2024 en date du 25 mars 2024;

**ATTENDU** la recommandation de la Table Action Culture (TAC) ad hoc pour réaffecter le budget (29 371 \$) prévu pour le projet de vidéos 360 au projet Mini-Caravane culturelle de la MRC en date du 26 mars 2024;

**ATTENDU** l'autorisation du MCCQ pour remplacer le projet de vidéos 360 par le projet Mini-Caravane culturelle de la MRC, le 2 avril 2024;

**ATTENDU** les soumissions des 4 organismes sélectionnés, qui totalisent 28 936,92 \$ (taxes incluses) – dont celle du Musée d'art de Joliette le 30 avril 2024, au montant de 2 742,22 \$ taxes incluses pour réaliser 4 activités de Ruche d'art mobile – et respectent donc le budget prévu (29 371 \$) pour le projet;

**ATTENDU** la résolution N° 2024-05-109 adoptée par le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville lors de la séance du mois de mai 2024 afin de réaffecter le budget de 29 371 \$ au projet de Mini-Caravane culturelle et ratifier les octrois de mandat aux 4 organismes pour réaliser les activités prévues à la Mini-Caravane culturelle, sur la base des soumissions reçues;

**ATTENDU** les activités réalisées de la programmation de la Mini-Caravane culturelle, incluant les 4 activités de la Ruche d'art mobile du 2 juin au 14 septembre 2024;

**ATTENDU** la facture du Musée d'Art de Joliette pour les 4 activités de la Ruche d'art mobile reçue le 11 octobre 2024, au total de 2 857,20 \$ (taxes incluses);

**ATTENDU** la justification de l'écart d'un montant de 100,00 \$ plus les taxes entre le montant facturé (2 857,20 \$ taxes incluses) et celui inscrit à la soumission du 30 avril 2024 (2 742,22 \$ taxes incluses) par une erreur de calcul dans celle-ci, fournie par le Musée d'Art de Joliette en date du 11 octobre 2024;

**ATTENDU** le total pour l'ensemble du projet de Mini-Caravane culturelle s'élevant désormais à 29 051,90 \$, qui respecte donc le budget prévu (29 371 \$) pour ce projet;

**ATTENDU** le paiement par la MRC, en octobre 2024, de la facture du Musée d'art de Joliette du 11 octobre 2024 au montant total de 2 857,20 \$ (taxes incluses);

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 27.260.00;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC ratifie la décision de la direction générale de la MRC visant l'amendement de la résolution N° 2024-05-109, afin de corriger le montant à payer de 2 857,20 \$ (taxes incluses) au Musée d'art de Joliette pour la réalisation des 4 activités de la Ruche d'art mobile;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 27.260.00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-11-268

**OBJET: Liste de la correspondance au 27 novembre 2024**

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 27 novembre 2024 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2024-11-269

**OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 31 octobre au 27 novembre 2024**

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** les comptes payés et à payer au montant de 340 993,65 \$ pour la période du 31 octobre au 27 novembre 2024 inclusivement, soient acceptés et approuvés par les membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-11-270

**OBJET: Autorisation de signature du préfet – Convention d'aide financière 2024-2029 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité**

**ATTENDU QUE** la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (RLRQ, chapitre L-7) institue une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement la réalisation de projets, d'actions et d'initiatives afin d'atteindre les buts de la Stratégie nationale;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a dévoilé le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 en date du 21 juin 2024, « *Mobiliser. Accompagner. Participer.* » dans lequel il est prévu à la mesure 3.1.1.1 de poursuivre et de bonifier les Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécois afin que les acteurs locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux;

**ATTENDU QUE** la conclusion d'une Alliance pour la solidarité permettra de mieux coordonner la lutte contre la pauvreté aux niveaux locaux, supralocaux et régionaux ainsi que de planifier et de réaliser des activités avec les acteurs concernés, incluant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;

**ATTENDU QUE** les MRC et les Villes, à titre d'acteurs responsables du développement local et régional, ont signifié leur engagement à se mobiliser autour de la lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale;

**ATTENDU QU'**une résolution désignant le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) à titre de partenaire signataire de la convention avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et responsable de l'Alliance pour la solidarité



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

ainsi que fiduciaire de l'enveloppe du FQIS 2024-2029 octroyée par la ministre, a été adoptée;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise monsieur Eric Westram, Préfet à signer la Convention d'aide financière 2024-2029 pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-11-271

**OBJET: Fonds d'aide d'urgence aux familles ukrainiennes (FAUFU)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2024-11-272

**OBJET: Adoption des prévisions budgétaires de 2025**

**ATTENDU** les échanges ayant lieu lors du dernier lac-à-l'épaule du 7 novembre 2024;

**ATTENDU** les explications détaillées présentées par le directeur général et greffier-trésorier quant aux projets en cours et à venir, aux revenus et aux charges prévisionnels;

Il est proposé par Madame Liza Poulin  
Mairesse de Ville de Blainville  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC entérine les prévisions budgétaires de 2025 dont :

➤ **Les faits saillants du budget 2025**

- Revenus prévisionnels 6 985 800 \$
- Charges prévisionnelles 6 985 800 \$
- Excédent (déficit) budgétaire - \$
- La reconduction des quotes-parts 2024 de fonctionnement et de développement économique à l'exercice 2025 majoré de 3%;

➤ **La composition des revenus prévisionnels**

|  |                     |
|--|---------------------|
| Quotes-parts (Base + Développement économique + QPS) | 981 800 \$          |
| Transferts   | 5 584 000 \$        |
| Services rendus et autres                            | 110 500 \$          |
| Intérêts   | 309 500 \$          |
| <b>Total des revenus prévisionnels</b>               | <b>6 985 800 \$</b> |

➤ **La composition des charges prévisionnelles**

|   |              |
|---|--------------|
| Rémunération des membres du conseil           | 341 200 \$   |
| Rémunération et charges sociales du personnel | 1 866 600 \$ |
| Administration générale                       | 696 700 \$   |



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

|   |                     |
|---|---------------------|
| Sécurité publique                                       | 86 000 \$           |
| Transports et mobilité durable                          | 109 000 \$          |
| Environnement et adaptation aux changements climatiques | 970 500 \$          |
| Santé et bien-être                                      | 118 000 \$          |
| Aménagement et urbanisme                                | 259 300 \$          |
| Habitation et logement abordable                        | 360 000 \$          |
| Développement économique territorial                    | 1 434 600 \$        |
| Culture et Patrimoine                                   | 393 500 \$          |
| Affaires régionales et métropolitaines                  | 350 400 \$          |
| <b>Total des charges prévisionnelles</b>                | <b>6 985 800 \$</b> |

➤ La répartition des quotes-parts des villes membres

| Villes                  | Fonctionnement    | Développement économique | Spéciale          | TOTAL             |
|-------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|
| Blainville              | 61 700 \$         | 133 100 \$               |                   | 194 800 \$        |
| Boisbriand              | 61 700 \$         | 83 200 \$                |                   | 144 900 \$        |
| Bois-des-Filion         | 61 700 \$         | 19 100 \$                |                   | 80 800 \$         |
| Lorraine                | 61 700 \$         | 22 900 \$                |                   | 84 600 \$         |
| Rosemère                | 61 700 \$         | 33 500 \$                | 150 000 \$        | 245 200 \$        |
| Sainte-Anne-des-Plaines | 61 700 \$         | 30 900 \$                |                   | 92 600 \$         |
| Sainte-Thérèse          | 61 700 \$         | 77 200 \$                |                   | 138 900 \$        |
| <b>TOTAL</b>            | <b>431 900 \$</b> | <b>399 900 \$</b>        | <b>150 000 \$</b> | <b>981 800 \$</b> |

➤ Qu'en vertu de l'article 7 du Règlement numéro 2018-01 relativement à la rémunération des membres du conseil de la MRC et pour faire suite aux discussions ayant lieu lors du lac-à-l'épaule, à cet effet, une augmentation de 3 % sera donc appliquée dès janvier 2025 sur la rémunération des membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-11-273

**OBJET: Adoption du calendrier des séances du conseil en 2025**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil de la MRC doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**ATTENDU** le calendrier ci-après adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville pour l'année 2025 :

| DATE            | ASSEMBLÉE PUBLIQUE |
|-----------------|--------------------|
| 29 janvier 2025 | 15 h 30            |
| 26 février 2025 | 15 h 30            |
| 26 mars 2025    | 15 h 30            |
| 23 avril 2025   | 15 h 30            |
| 28 mai 2025     | 15 h 30            |



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| 18 juin 2025              | 15 h 30 |
| 9 juillet 2025            | 15 h 30 |
| 27 août 2025              | 15 h 30 |
| 24 septembre 2025         | 15 h 30 |
| 26 novembre 2025 - Budget | 15 h 30 |
| 10 décembre 2025          | 15 h 30 |

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le calendrier des séances relatives aux comités pléniers, aux assemblées publiques tel que présenté lors de la séance du 27 novembre 2024;

**QUE** le lac-à-l'épaule 2025 se tiendra en date du 26 novembre 2025;

**QUE** lesdites séances du conseil se tiennent en mode présentiel dans la salle du conseil du siège social de la MRC de Thérèse-De Blainville sis au 201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304, Sainte-Thérèse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-11-274

**OBJET: Appui et autorisation au projet d'entente sectorielle en habitation – Entente sectorielle 2024-2027**

**ATTENDU QUE** le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL), le Centre intégré de Santé et Service Sociaux des Laurentides (CISSS des Laurentides) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que les MRC et la Ville de Mirabel souhaitent travailler conjointement à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales visant à répondre aux besoins d'un développement accru de logements de qualité et abordables de tous types dans la région des Laurentides;

**ATTENDU QUE** les conséquences de la crise du logement vécu tant au Québec que dans la région des Laurentides sont à la fois économiques et sociales et interpellent en premier lieu les responsabilités des gouvernements du Canada et du Québec, mais aussi de façon complémentaire celles du monde municipal et des milieux économiques et communautaires;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'adoption en 2023 des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), le gouvernement du Québec demande aux MRC de réaliser un diagnostic en matière d'habitation décrivant les enjeux et les besoins à cet effet et d'établir des cibles de développement de logements à l'intérieur d'un horizon de 4 à 12 ans;

**ATTENDU QU'**un leadership régional intersectoriel en matière d'habitation devrait être exercé pour favoriser la mise en place d'actions cohérentes et structurantes visant à stimuler la création et à la préservation durable de divers types d'habitation dont particulièrement les logements sociaux et abordables, et ce, dans toutes les MRC de la région des Laurentides et de la Ville de Mirabel;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** la mise en place d'une entente sectorielle en habitation pourrait servir efficacement de levier pour structurer et soutenir des actions concrètes en matière d'habitation dans chaque territoire des MRC et de la Ville de Mirabel;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de mettre en place un comité directeur composé d'un représentant de chacune des parties et qui aura notamment pour mandat de veiller au suivi de la présente entente et de convenir d'un cadre de gestion des sommes versées par les parties pour la mise en œuvre de celle-ci;

**ATTENDU QUE** l'entente sectorielle en habitation disposera d'un budget total de 475 000 \$ impliquant notamment des contributions financières du Volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR) - Fonds d'opportunité de 347 000 \$ et du CISSS des Laurentides de 80 000 \$;

**ATTENDU QUE** chaque MRC de la région des Laurentides et la Ville de Mirabel contribue à verser 3 000 \$ pour 2025-2026 et 3 000 \$ pour 2026-2027 totalisant ainsi une contribution totale de 48 000 \$ pour la durée de l'entente sectorielle en habitation;

**ATTENDU QUE** le CPERL agira à titre de mandataire de l'entente pour assurer la concertation territoriale et régionale des partenaires de l'entente dans la mise en œuvre, l'élaboration d'un plan d'action, le suivi et l'évaluation de celui-ci, le tout en étroite collaboration avec le comité directeur.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC appuie le projet d'entente sectorielle en habitation 2024-2027 du CPERL;

**QUE** le conseil de la MRC accorde pour la réalisation de celui-ci une contribution financière de 3 000 \$ en 2025-2026 et de 3 000 \$ en 2026-2027 en fonds propre;

**QUE** le conseil de la MRC autorise monsieur Eric Westram, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville et/ou monsieur Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente sectorielle et tous les documents s'y rattachant;

**QUE** le conseil de la MRC désigne monsieur Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier comme représentant de la MRC et monsieur Nicolas Bourque, conseiller en développement du territoire comme substitut de monsieur El-Batal au sein du comité directeur de ladite entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-11-275

**OBJET: Renouvellement du mandat de monsieur Maxime Gendron à titre de coordonnateur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCR-SI)**

**ATTENDU** la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2.0 (SCR-SI 2.0) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** le mandat du coordonnateur régional en sécurité incendie, monsieur Maxime Gendron, directeur adjoint au Service incendie de la Ville de Blainville arrive à échéance le 30 novembre 2024;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la recommandation favorable obtenue lors du dernier lac-à-l'épaule du 7 novembre 2024;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville renouvelle le mandat relativement à monsieur Maxime Gendron, et ce, à titre de coordonnateur régional de la mise en œuvre du SCR-SI 2.0, jusqu'au 30 novembre 2025;

**QUE** le conseil de la MRC désigne monsieur Maxime Gendron, directeur adjoint du service de la sécurité incendie de la Ville de Blainville, à titre de coordonnateur de la mise en œuvre du SCR-SI de la MRC pour l'année 2025, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 novembre 2025;

**QUE** monsieur Maxime Gendron, dans le cadre de cette fonction, agira sous la gouverne du directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 22.204.42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

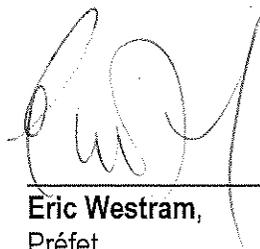
2024-11-276

**OBJET:** Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**DE** lever la présente réunion à 15 :35 heures

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

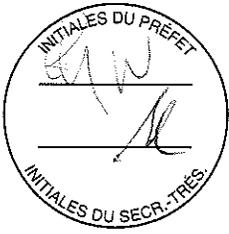
  
Eric Westram,  
Préfet

  
Kamal El-Batal,  
Directeur général et greffier-trésorier

27 novembre 2024

### Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2024-11-258 à N° 2024-11-276 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 27 novembre 2024.

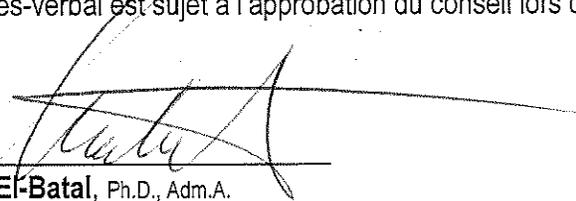


**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

Émis le 27 novembre 2024 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

  
\_\_\_\_\_  
**Kamal El-Batal**, Ph.D., Adm.A.  
Directeur général et greffier-trésorier